

ASDP Réunion de syndicat du 16 avril 2016

Participants: Dominique d'AIGREMONT, Antoine BILLET, Dominique DUBOIS, Marie-Joseph HAIZE, Philippe LAFARGUE, Yvan LECERF, Philippe LELEDY, Nicole OHEIX, Michel OURY, Eudes RIBLIER.

1. Approbation du PV du 24 mars 2016.

Le PV est approuvé à l'unanimité.

2. Bornage des parcelles en front de mer.

Dominique DUBOIS indique qu'un bornage pourrait présenter l'intérêt de lever l'incertitude sur la limite du DPM, et actualiser les bases d'imposition des propriétés de première ligne. Les impôts locaux sont calculés sur les superficies réelles des parcelles..

Au terme du débat, il est décidé :

- De ne pas poursuivre l'idée d'un bornage,
- Mais de demander à l'Etat l'actualisation de notre cadastre. Antoine Billet se charge d'éclaircir ce sujet avec les services de la Préfecture et du Cadastre (l'arrêté préfectoral de 1976 (limite des 40 mètres) n'est toujours pas pris en compte au niveau du cadastre).

3. Projet d'ASA.

Pour information, l'ASA de St Germain sur Ay a été créée en 1970. Elle couvre la totalité des 820 habitations qui payent une redevance fonction du foncier bâti. En moyenne, cette redevance est de 100 € /an. Le budget annuel de l'ASA est d'environ 90.000 €/an. St Germain entreprend la rénovation de 180 mètres d'enrochements autorisée par la DDTM et la DREAL, après étude d'impact sur la totalité des enrochements.

3.1. Périmètre de l'ASA.

Les membres du syndicat reconnaissent que la constitution d'une ASA est possible en première ligne mais qu'il y a un risque fort d'échec pour une ASA sur Denneville-plage, recommandée pourtant par la DDTM.

L'ASDP proposera donc de constituer une ASA sur Denneville-plage avec, en cas d'échec, une ASA en première ligne.

Cette dernière ne satisfaisant probablement pas l'administration, une solution ASCO (ASA contrainte) serait alors envisageable.

La sensibilité de l'Etat à cette solution devra être au préalable mesurée, pour vérifier sa faisabilité. La Mairie de Denneville essaiera d'organiser une réunion avec le Préfet de la Manche, réunion au cours de laquelle la protection du littoral pourrait être abordée avec l'ASDP.

3.2. Répartition des cotisations.

Rappel : le budget des travaux est de 1,5 M€, à financer par les riverains ($\frac{1}{3}$, soit 500 k€), par la taxe GEMAPI ($\frac{1}{3}$) levée par le communauté de commune, par des subventions ($\frac{1}{3}$) de l'État.

Le financement des 500 k€ des riverains correspondrait à environ 20 €/ml sur un emprunt de 25 ans, ce qui est raisonnable.

Si l'ASA concerne Denneville-plage, il serait proposé une répartition des redevances dégressive (décision à prendre par le syndicat de l'ASA une fois formé), similaire à la clé actuelle 200 (1^{ère} ligne) / 50 (2^e ligne) / 30 (lignes suivantes).

Si l'ASA concerne seulement la première ligne, la répartition se ferait au mètre linéaire.

4. Commission travaux.

Le cahier des charges est prêt pour l'étude d'impact.

La DREAL a fourni une liste de cabinets à consulter, mais la DDTM, également consultée, n'a pas encore répondu. La commission lancera néanmoins dans les prochains jours la consultation.

Le résultat des sondages faits par Daniel CUQUEMEL n'étant pas encore connu, le DCE n'est pas encore lancé.

La DDTM n'ayant pas répondu à notre demande de travaux urgents dans le délai de 2 mois, l'ASDP leur écrira pour acter l'accord tacite à ces travaux (avec un risque de retour négatif...)

5. AG 2016.

Le plan proposé par Antoine BILLET ("Préparation AG 2016.pdf" sur le site: *espace syndicat* > *Calendrier* > 16 avril 2016) est adopté avec les précisions suivantes:

- Les dates du 13 et 14 août seront étudiées avec pour lieu de réunion la chapelle de la plage. Si ces dates ne conviennent pas, la date du samedi 23 juillet sera proposée.
- 4 membres sont tirés au sort comme fin de mandat à l'AG 2016 : Dominique DUBOIS, Philippe LAFARGUE, Philippe LELEDY et Marie-Agnès JORELLE - THEOL. Trois de ces membres se représenteront : Dominique DUBOIS, Philippe Lafargue et Philippe LELEDY. Marie-Agnès JORELLE-THEOL, absente, sera interrogée par Antoine Billet sur ses intentions.
- Ordre du jour : ajouter le sujet des travaux urgents, présenter le sujet de l'ASA avant les perspectives 2016/2017, parler des tempêtes des 2 et 28 mars où les risques de submersion étaient très importants.

6. Questions diverses.

- Antoine BILLET étudiera avec Jean MORIN la question de l'assurance des ouvrages de protection du littoral.
- La newsletter sera faite aux environs du week-end du 1^{er} mai.

- Nous déciderons en juin de notre présence éventuelle à la fête de l'huître.
 - Nous rappellerons au Conservatoire du Littoral, lors d'une réunion prévue le 3 mai prochain, notre demande de protection des 100 mètres de dune jusqu'à la cale la plus au sud de Denneville-plage.
-